Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260427-DE028_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE028-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 27 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 22 avril 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, LE ROUZIC, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, JÉGO, LE BOURHIS, LE CORRE, CROUILLÈRE, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, PERRON.

ABSENTS :
Mme Emmanuelle DAVID procuration de vote à Monsieur Vincent CROUILLERE

Secrétaire de séance : Coralie MICHEL-LE DUC

Désignation des membres du collège élus du Conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL - ROBERT

Vu les articles L123-4 et L123-6 du code de l'action sociale et des familles, indiquant qu'un centre communal d'action sociale est créé dans toute commune de 1 500 habitants et plus, et que, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Vu L'article R 123-7 qui précise que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par arrêtés du Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du DE 007- 2026 du 21 avril 2026 désignant les membres élus du conseil d'administration du CCAS,
Vu l'avis de la commission des finances du 15 avril 2026.
Considérant la nécessité de revoir la composition initialement votée ;

Publié ou Notifié le :

Monsieur le Maire propose de nommer les élus membres du Conseil Municipal pour le collège élus du Conseil d'administration du CCAS.

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

VALIDE la modification de la composition du collège élu du conseil d'administration du CCAS suivante.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260427-DE028_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Yvan JOLIVEL-ROBERT
2. Roselyne BRAULT-TABAÏ
3. Martine LAUWERS
4. Sophie JEUNET
5. François LE BOURHIS
6. Coralie MICHEL
7. Anne ROBIN

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Coralie MICHEL- LE DUC
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel